

édito



Denis Parainque

SDAGE, la concertation continue

Réuni le 11 décembre, le Comité de bassin a pris connaissance des avis du public sur les orientations de la politique de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée et sur le plan d'actions visant à atteindre le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015.

En répondant au questionnaire, près de 70 000 citoyens ont participé à cet exercice de démocratie. Nous nous en réjouissons, même si ce chiffre peut paraître faible au regard de la population du bassin. L'ensemble des catégories de citoyens a eu l'occasion de s'exprimer. La gouvernance à laquelle l'Europe nous invite, par une association de la population à la construction de notre politique de l'eau, permet en effet l'appropriation de notre stratégie par le plus grand nombre mais nécessite un apprentissage.

Ayant longuement débattu des observations de l'opinion et de la mise en cohérence des objectifs avec ceux du Grenelle de l'environnement, le Comité de bassin a estimé que le projet de SDAGE était globalement cohérent avec les attentes du public.

La prochaine étape concerne les assemblées territoriales (Régions et Départements), les chambres consulaires, les CLE et comités de rivière, consultés de janvier à mai sur les projets de SDAGE et de programme de mesures mais également sur un document de synthèse des avis du public et des diverses propositions d'amendements issus du Grenelle et de différentes études.

A cette étape, s'il est capital que les organismes s'expriment sur le contenu du projet et sur les données complémentaires dont ils pourraient disposer, il faut aussi qu'ils nous fassent savoir comment ils entendent être les acteurs de la mise en œuvre opérationnelle du SDAGE, en tant que maîtres d'ouvrages, financeurs voire porteurs de projets.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2009 malgré les incertitudes qui marquent ce début d'année.

Michel Dantin
Président du Comité de
bassin Rhône-Méditerranée



Marseille sous la neige, le 7 janvier 2009

Pierre Apilcourt

Le dossier Protection prioritaire pour 120 aires d'alimentation de captages

Sommaire

2 L'actualité des bassins



Résultats de la consultation
du public ; Laurent Bouvier,
directeur général adjoint ; révision
du 9^e programme de l'Agence ;
nouveaux contrats de rivière...

6 Les faits marquants



Extension de la déclaration ;
opération de réduction des
pollutions toxiques ; accéléra-
tion de la mise en conformité
des stations d'épuration...

8 Bon à savoir



Résidus médicamenteux
dans les cours d'eau ;
extension des produits sans
phosphate ; agenda des salons ;
publications de l'Agence...

Signatures de contrats de rivière



Smigiba

Les contrats de rivière et leur structure porteuse :

- **Buëch et ses affluents**
Smigiba
- **Brévenne et Turdine**
Syndicat de rivières Brévenne-Turdine
- **Gresse, Lavanchon, Drac aval**
Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac
- **Bassin sud ouest du Mont Ventoux**
Syndicat Intercommunal du bassin sud ouest du Mont Ventoux
- **Val de Durance**
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- **Lanterne**
L'EPTB Saône-Doubs

Berre

Installation du comité d'étang



Michèle Martin

Créé par arrêté préfectoral du 28 mai 2008, le comité d'étang de Berre compte 62 membres. Il a été installé le 21 novembre sous la présidence de Vincent Burroni, conseiller général des Bouches-du-Rhône et administrateur de l'Agence. Etat, collectivités, usagers, associations... se sont engagés à mettre en œuvre les opérations préconisées par le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB). Rétablir les usages compromis par la dégradation écologique des milieux, améliorer l'accueil des plaisanciers, ramasser et valoriser les algues vertes, transplanter les herbiers... sont autant d'actions qui vont dans le sens de la protection de l'eau et de la réhabilitation de l'image de l'étang. Une concertation permanente et une programmation d'action sur cinq ans devraient permettre d'atteindre le "bon état" fixé par le SDAGE. ■

CONTAMINATION DES POISSONS PAR LES PCB

L'action se poursuit

Réuni le 17 décembre en présence de Roselyne Bachelot et de Nathalie Kosciusko-Morizet, le Comité national de pilotage et de suivi sur les PCB a fait le point sur les actions engagées pour gérer cette pollution.

Le Rhône n'est pas le seul fleuve touché par la pollution par les PCB (poly-chlorobiphényles) en France. Un comité national a donc été mis en place début 2008 afin de proposer et d'évaluer les actions nécessaires au rétablissement de la situation. Depuis, de nombreuses études ont été engagées pour mieux connaître les causes et les évolutions de la contamination. Les sources de contamination historiques ainsi que les rejets actuels ont été recensés par les Drire qui suivent également

de près le plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB. Par ailleurs, les travaux scientifiques sur l'évolution des PCB dans les milieux aquatiques et les voies de dépollution possibles ont été lancés. La surveillance sur la présence des PCB dans les poissons et les sédiments a été renforcée. Plus de 100 sites ont fait l'objet de mesures en 2008 avec des résultats attendus début 2009. L'étude d'imprégnation des consommateurs réguliers de poissons d'eau

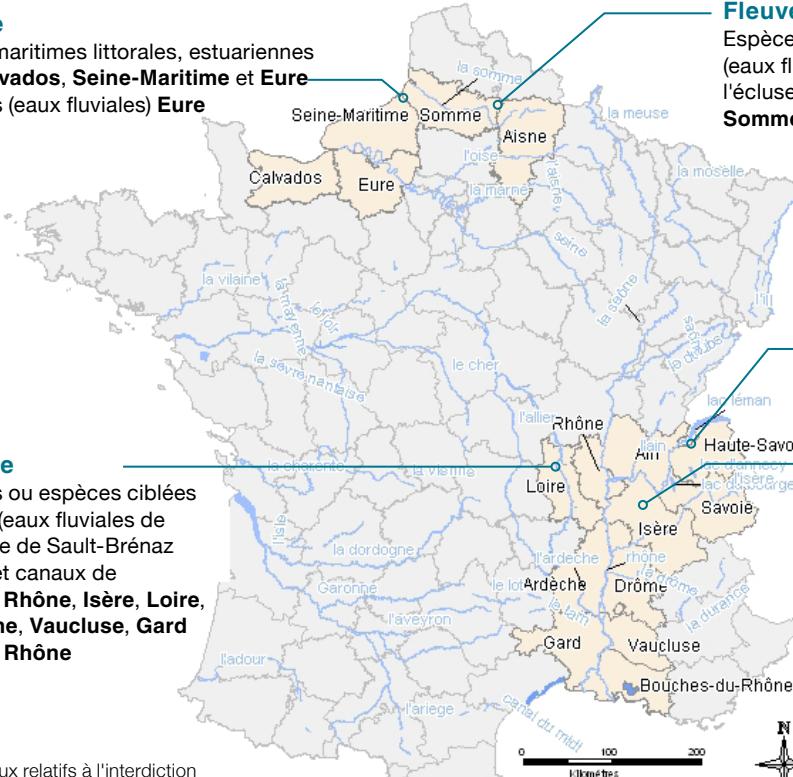
douce est prête à démarrer : elle portera sur 900 personnes identifiées sur 6 sites en France. L'accompagnement des pêcheurs reste une priorité, avec notamment l'exonération des baux de pêche ou la recherche de nouveaux sites de relocalisation pour les professionnels. Tout est mis en œuvre pour que la contamination soit cernée le plus rapidement possible afin de gérer au mieux les interdictions de pêche et de commercialisation des poissons.

BILAN DES ARRÊTÉS D'INTERDICTION

Source Ministère de l'agriculture et de la pêche

Fleuve Seine

Anguille (eaux maritimes littorales, estuariennes et fluviales) **Calvados, Seine-Maritime et Eure**
Toutes espèces (eaux fluviales) **Eure**



Fleuve Somme

Espèces ciblées (eaux fluviales de St Quentin à l'écluse de St Valéry et affluents) **Somme et Aisne**

Lacs Alpins

Espèces ciblées (lacs d'Annecy, du Bourget et Léman) **Savoie et Haute Savoie**.

Rivière Isère

Toutes espèces **Drôme**

Fleuve Rhône

Toutes espèces ou espèces ciblées selon secteurs (eaux fluviales de l'aval du barrage de Sault-Brénaz jusqu'à la mer et canaux de dérivation) **Ain, Rhône, Isère, Loire, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Gard et Bouches du Rhône**

Arrêtés préfectoraux relatifs à l'interdiction de la pêche et de la commercialisation des poissons au 17 décembre 2008

L'Agence de l'eau RM&C a réalisé le suivi sédiments du bassin Rhône-Méditerranée relevant du suivi national 2008 : les résultats sont consultables sur le site <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

AGENCE DE L'EAU

Laurent Bouvier, nouveau Directeur général adjoint



Claire Chevret

Laurent Bouvier a pris ses fonctions de Directeur général adjoint de l'Agence. Administrateur civil, il a travaillé ces dix dernières années au sein de différents ministères (direction du personnel et des services de la modernisation à l'Équipement ; sous-direction de la décentralisation à l'Education Nationale). Il a ensuite pris la responsabilité du Bureau des agences de l'eau à la Direction de l'eau. Avant d'intégrer l'Agence, il était Directeur adjoint, Directeur

des unités territoriales chargées de l'urbanisme, de l'application du droit des sols et de l'ingénierie publique à la DDE de Haute-Savoie. Il y a piloté la stratégie de fusion DDE-DDAF (DDEA), opérationnelle au 1^{er} janvier 2009, et la mise en place de la future Direction Départementale des Territoires (DDT). Son rôle de Directeur général adjoint l'amènera à seconder Alain Pialat, Directeur général, dans tous les domaines d'activité de l'Agence de l'eau RM&C.

9^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2007-2012

Un soutien renforcé aux actions prioritaires

Pour accroître le nombre de projets relevant des objectifs prioritaires de son 9^e programme, le conseil d'administration de l'Agence a décidé de bonifier certaines de ses aides, au bénéfice des acteurs locaux.

A lors qu'une révision générale du 9^e programme devrait intervenir en 2009, une première adaptation de celui-ci vient d'être entérinée.

Elle résulte d'un constat : le sous-engagement de certains crédits prévus en 2007 et 2008. Un retard qui peut s'expliquer par les difficultés rencontrées par les acteurs de l'eau pour le montage des dossiers dans des domaines nouveaux et souvent complexes comme la prévention de la pollution diffuse ou la restauration des milieux pour atteindre le bon état.

Pour susciter l'émergence de nouveaux projets parmi les objectifs-phares du 9^e programme qui relèvent des préoccupations du futur SDAGE et de son programme de mesures*, des taux d'aide plus incitatifs ont été décidés. Ainsi, le concours financier de l'Agence, hier de 50% sur les milieux naturels, pourra être porté



Si les prélèvements d'eau pour l'irrigation sont gérés de manière concertée à l'échelle d'un sous-bassin, les taux de redevance sont plus faibles

à 80% voire plus dès lors que les projets participent à la mise en œuvre du programme de mesures. "Sur le fond, explique Philippe Dupont, directeur de la planification et de la programmation, ces dispositions traduisent un changement

de posture de l'Agence. Elle doit devenir réellement pro-active pour l'atteinte des objectifs de la Directive cadre sur l'eau, en s'appuyant sur les collectivités, niveau de maîtrise d'ouvrage qu'elle juge le plus pertinent pour la restauration des milieux, et en les aidant en conséquence."

Cette bonification, dont on attend qu'elle "dope" le nombre de projets, sera sans conséquence financière puisque fondée sur l'utilisation de crédits non-consommés.

"Cette première adaptation, conclut Ph. Dupont, préfigure l'avenir. L'Agence s'affirme en effet aujourd'hui comme porteuse des objectifs du futur programme de mesures associé au SDAGE, au côté et en synergie, notamment, avec les services de l'Etat."

** Restauration physique des milieux, continuité biologique, acquisition de zones humides, protection d'aires d'alimentation de captages (voir dossier P4), rejets toxiques, gestion coordonnée de la ressource...*

GESTION CONCERTÉE DE L'IRRIGATION : UNE STRATÉGIE PAYANTE !

Les instances de bassin ont reconduit à l'identique les taux de redevances pour 2009. Des ajustements des modulations géographiques des redevances pour prélèvement d'eau ont néanmoins été décidés : dans la vallée de la Durance, pour tenir compte des interactions multiples entre fleuve et canal ; et en cas de gestion concertée* de l'irrigation.

La modulation des redevances vise à inciter les acteurs de l'eau à réduire leurs prélèvements. S'agissant de l'irrigation, si ceux-ci sont maîtrisés dans le cadre d'une gestion concertée de la ressource à l'échelle d'un sous-bassin, les taux sont plus faibles. Les Chambres d'agriculture de Côte d'Or, Isère et Drôme, la société du Canal de Provence et la SICA Ouest Audois-BRL ont déjà mis en place une telle gestion sur dix-huit sous-bassins : Tille, Vouge, Ouche, Bèze, Dheune, Bourbre, Isle Crémieu, Bas Dauphiné, Paladru-Fure, Drac aval, Drôme des collines, Véore-Berberolle, Drôme, Roubion-Jabron, Bièvre-Liers-Valloire, Isère aval-bas Grésivaudan, Verdon et Fresquel. Le zonage sera ajusté chaque année pour tenir compte de l'avancement de la concertation.

** Il y a gestion concertée si au moins 60% des irrigants et 80% des volumes prélevés sont impliqués dans un plan prévisionnel de gestion de l'eau, et si tous les ouvrages de prélèvement sont équipés en système de comptage de l'eau.*

INSTANCES

Commissions géographiques

Prévues par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques afin de renforcer la capacité de proposition des acteurs locaux et le suivi des actions sur les territoires, neuf commissions territoriales de bassin ont été créées sur les principaux sous bassins de Rhône-Méditerranée. Réunissant les membres des trois collèges (Etat, collectivités et usagers) du Comité de bas-

sin concernés par le secteur, elles organisent le travail des commissions géographiques qui, ouvertes à tous les acteurs de l'eau, demeurent un lieu d'information, de débats et d'échanges.

Les prochaines commissions géographiques (février et mars 2009) se tiendront dans le cadre de la consultation des assemblées sur les projets de SDAGE et de pro-

gramme de mesures. Ces commissions jouent en effet un rôle important vis-à-vis de ces dispositifs, en répondant au besoin de suivi et d'évaluation territorial.

Les participants seront également sollicités sur les ajustements du 9^e programme de l'Agence de l'eau.

Voir calendrier sur www.eaurmc.fr

brèves

Connaissance

Un partenariat avec l'Onema



L'Agence de l'eau et l'Onema ont signé une convention pour renforcer leur collaboration dans les domaines de la connaissance et de la gestion des milieux aquatiques.

Par ailleurs, les deux établissements conjuguent leurs moyens pour assurer le financement du plan d'investissement exceptionnel destiné à développer en Corse les infrastructures d'assainissement des eaux usées et la production d'eau brute pour l'eau potable. ■

Elections

Suite au renouvellement du comité de bassin Rhône-Méditerranée à l'été 2008, des élections ont eu lieu au sein de la commission consultation du public, des commissions territoriales de bassin, de la commission relative au milieu naturel aquatique Rhône-Méditerranée, du groupe de travail socio-économique et du conseil scientifique.

Le nouveau conseil d'administration de l'agence, installé en septembre 2008, a également mis en place sa commission des aides, la commission de maîtrise des pollutions d'origine agricole, la commission du programme et le groupe de travail pollution industrielle.

Toutes les infos sur ces instances sur www.eaurmc.fr ■

Sdage et Grenelle

Jean-Louis Borloo rencontre les présidents des comités de bassin

Le 13 janvier dernier, Jean-Louis Borloo et Nathalie Kosciusko-Morizet ont rencontré au cabinet du ministre d'Etat les présidents des comités de bassin. Après avoir rappelé tout l'intérêt qu'il porte au système des comités de bassin et des agences de l'eau, le ministre a balayé les grands projets stratégiques pour l'eau en 2009 : l'approbation des SDAGE et la révision des programmes des agences de l'eau afin de prendre en compte les objectifs du Grenelle. Les présidents ont pu s'exprimer sur les dernières difficultés à régler avant l'approbation des SDAGE et leur souhait d'être associés à la préparation du projet de loi Grenelle II. Le principe d'une réunion à Paris avec tous les membres des comités de bassin a été retenu. ■



Protection prioritaire pour 120 aires d'alimentation de captages

Denis Palanque

La dégradation de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable pose un problème d'environnement et de santé publique. Restaurer la qualité des eaux brutes des captages à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité. En Rhône-Méditerranée, 120 bassins de captage vont faire l'objet d'ici 2012 d'un plan d'actions impliquant au plus près les acteurs locaux.

L'un des objectifs phares du 9^e programme d'intervention de l'Agence était que 40 bassins de captage d'eau potable fassent l'objet d'ici 2012 de la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, seul moyen de garantir un usage pérenne de l'eau.

Après la Loi sur l'eau de 2006*, le Grenelle de l'environnement – en ciblant 500 captages en France (120 dans le bassin), avec un objectif d'engagement de programmes d'actions d'ici 2012 – a donné une singulière accélération au processus.

“L'Agence de l'eau, explique Élise Dugleux, chargée d'études « eau potable », a bien sûr intégré cette exigence dans la récente adaptation de son programme, et le futur SDAGE en tiendra compte. Cette volonté de restauration, par la prévention, des eaux brutes les plus dégradées revêt une grande importance, car la présence excessive de nitrates et de pesticides, notamment issus de l'agriculture dans certaines ressources, pose un vrai problème environnemental et de santé publique.”

Un accompagnement des acteurs de terrain

Très impliquée dans cette démarche, l'Agence intervient tant sur le plan technique que financier auprès des premiers acteurs concernés par cette problématique : les collectivités (communes, communautés de communes, syndicats), gestionnaires de l'eau sur leur territoire et maîtres d'œuvre “naturels” des programmes d'action de protection à mettre en place.

“Le rôle de l'Agence a évolué, souligne E. Dugleux. Il est aujourd'hui véritablement d'accompagner l'État, pilote du processus. Mais notre approche territoriale demeure. Plus que jamais, nous voulons susciter – et soutenir prioritairement – des actions concertées, impliquant tous les acteurs de terrain autour d'objectifs communs, car c'est un gage d'appropriation des problèmes et donc de réussite des actions entreprises.”

Information, sensibilisation, financement de l'animation, d'études, de mesures de protection ou d'acquisitions foncières... constituent la palette des moyens mis en œuvre. Et pour augmenter les chances de réussite, l'Agence a bonifié ses taux d'aides. Le financement (complémentaire de celui de l'Europe) apporté pour les mesures agro-environnementales (MAE – changements de

pratiques agricoles visant à protéger la ressource) permet déjà de soutenir celles-ci à 100%. Quant aux acquisitions foncières nécessaires pour protéger une ressource, l'intervention de l'Agence permet désormais un financement jusqu'à 80 %.

Une forte mobilisation requise

Huit programmes d'action sont d'ores et déjà validés dans le bassin, et vingt autres sont engagés. “Nous savons que l'atteinte de l'objectif de 120 d'ici 2012 va mobiliser d'importants moyens techniques et humains, précise E. Dugleux, car la démarche peut être longue entre les études préalables, le diagnostic, la concertation puis le plan d'actions, et chaque cas est particulier.”

Consciente de ces freins, l'Agence de l'eau veut tout faire pour faciliter et accélérer les processus : actions de communication, mise à disposition de documents méthodologiques, recherche de synergies avec les différents intervenants (État, Chambre d'agriculture, ...) et mise en place de partenariats (par exemple avec des opérateurs fonciers).

* La Loi de 2006 a introduit un dispositif supplémentaire de protection réglementaire, les ZSCE (zones soumises à contraintes environnementales).

Pesticides : appel à projets

L'Agence de l'eau lance un appel à projets pour la réduction de la pollution par les pesticides, qui comptent parmi les principaux polluants détectés dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Les candidats sont invités à proposer des actions innovantes et collectives portant sur le développement de l'agriculture biologique et sur la réduction de l'usage des pesticides et des pollutions ponctuelles liées à leur usage, agricole ou non. L'Agence cherche en particulier à associer de nouveaux partenaires des filières agricoles (collecte et transformation des productions, approvisionnement) ou des collectivités territoriales. Les projets retenus pourront bénéficier de taux de subvention bonifiés. Dossier de manifestation d'intérêt à renvoyer à l'Agence avant le 30 mai 2009.

Téléchargement sur www.eaurmc.fr



Claire Chevret

TÉMOIGNAGES

Daniel Brun, agriculteur à Ruy-Montceau

Soucieux de participer à la restauration de la qualité des ressources qui alimentent en eau potable l'agglomération de Bourgoin-Jallieu (Isère), seize agriculteurs ont décidé de participer au programme d'actions de protection des captages du Vernay, à Ruy-Montceau.

Installé depuis 1988, Daniel Brun est aujourd'hui en GAEC avec deux associés, à la tête d'une exploitation de 212 hectares partagée entre élevage, production laitière et production céréalière.

Une petite partie des terres est incluse dans le bassin d'alimentation qui fournit à Bourgoin-Jallieu (30 000 habitants) une eau depuis longtemps contaminée – souvent au-delà des normes – par des produits phytosanitaires.

C'est dans le cadre du programme d'actions mis en place par la commune et la Chambre d'Agriculture, avec le soutien de l'Agence de l'eau, afin de restaurer la qualité des eaux brutes, qu'il a décidé de s'engager. "Les Mesures agro-environnementales de protection que nous met-

tons en place concernent environ 6,5 hectares de l'exploitation, explique D. Brun. Elles sont de deux natures : au bord de la rivière qui traverse les terres, nous avons implanté des bandes enherbées, qui remplissent un rôle de barrière naturelle protégeant le cours d'eau des ruissellements d'effluents ; et sur les autres parcelles, nous avons opté pour le désherbage mécanique et donc la suppression de tout herbicide."

Anticiper, avant la contrainte

Cette démarche n'est pas totalement nouvelle pour le GAEC. "Nous avions déjà signé, poursuit D. Brun, un CTE (contrat territorial d'exploitation) et adopté les CIPAN sur

certaines parcelles (cultures intermédiaires pièges à nitrates). Et depuis deux ans, nous testons des procédés de désherbage mécanique sur une parcelle témoin."

Même s'il ne nie pas les difficultés techniques engendrées par ces changements de pratiques, D. Brun se veut optimiste et délibérément "proactif" : "De toutes façons, nous serons contraints de changer nos pratiques. Chaque année déjà, nous réduisons la dose d'intrants (pesticides, engrains, herbicides) à l'hectare. Alors autant anticiper en profitant des dispositifs – notamment la formation – et de l'accompagnement financier qui nous sont offerts. Ce que nous faisons aujourd'hui avec les MAE est une excellente expérience et une bonne



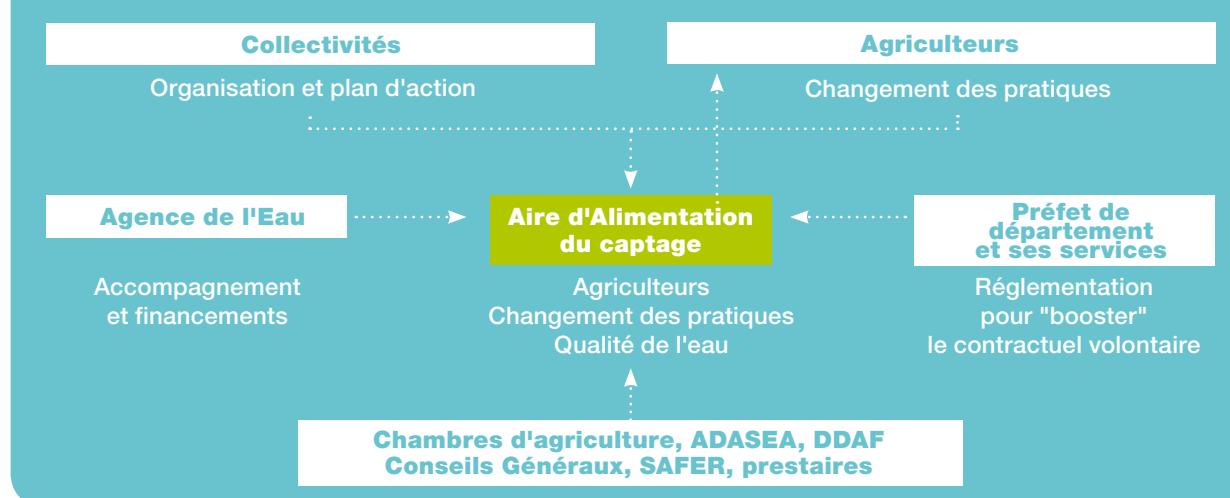
Contaminée par des produits phytosanitaires, la ressource en eau qui alimente Bourgoin-Jallieu doit être protégée. Un programme d'actions de restauration est en cours sur une partie de son bassin d'alimentation

manière de nous préparer à ce que nous devrons faire demain sur l'ensemble de l'exploitation."

D. Brun, depuis longtemps sensible à la responsabilité environnementale de l'agriculture, exprime un regret : "Nous ne sommes pas assez nombreux ! Seuls seize agriculteurs, soit 95 hectares sur les 225 que compte la zone de captage, ont accepté de s'engager. Au point parfois que l'on se demande si nos efforts servent à quelque chose.

J'ai peur, si les agriculteurs ne se mettent pas d'accord entre eux pour prendre des dispositions collectives de protection, qu'un jour on ne nous y oblige, avec des mesures très contraignantes, et pourquoi pas le rachat de nos terres. Aujourd'hui, on a l'opportunité d'expérimenter de nouvelles pratiques et d'être aidés pour cela. Profitons-en !"

Enjeux : santé des populations, attentes des consommateurs



Christiane Reverchon, maire de Citey

Pour protéger son captage d'eau potable, le maire de la petite commune de Citey (Haute-Saône) est déterminé à engager des actions sur le territoire de l'aire d'alimentation.

Confrontée à un mauvais état récurrent de sa ressource en eau potable (présence naturelle de fluor et taux de pesticides et de nitrates hors normes), la commune de Citey (80 habitants) s'est engagée depuis plusieurs années dans la recherche de solutions pour tenter de remédier à cette situation. Christiane Reverchon, son maire, raconte : "Nous souhaitions à l'origine monter une station de traitement des eaux brutes et nous avions fait les démarches pour cela. Mais le coût économique très important nous en

a finalement dissuadés. Nous avons alors envisagé de nous interconnecter au réseau d'un village voisin, et nous avons étudié cette solution, complexe et coûteuse. Nous restions cependant convaincus de la nécessité, quoi qu'il arrive, de protéger notre captage, une ressource quantitativement très fiable. La commune a donc pris une délibération en faveur d'une protection de la ressource qui permette, à terme, de restaurer la qualité des eaux." La procédure a ensuite été lancée, encouragée par l'Agence de l'eau. Elle a notamment permis de dimen-

sionner la zone de protection : 50 hectares qui impliquent sept agriculteurs. Mais les choses tardent aujourd'hui à se mettre en place, au grand dam du maire, plus déterminé que jamais, même si une certaine lassitude se fait parfois sentir : "Cela fait des années, poursuit C. Reverchon, que le problème existe et que des solutions successives sont envisagées. Pour une petite commune comme la mienne, sans moyens, toutes ces démarches, ces procédures... sont une charge très lourde."

Moi je suis prête à aller jusqu'au bout, et à tout faire pour convaincre les agriculteurs concernés d'adopter des mesures de protection. Car c'est important pour nous et pour l'environnement, et j'estime que dans la perspective du bon état des eaux voulu par l'Europe en 2015, tout le monde doit participer à cet effort. Mais il faut pour cela que le dossier avance aussi sur le plan administratif."

Le récent classement du captage de Citey aux priorités du Grenelle devrait plaider en cette faveur...

Un prix moyen de 2,89 € /m³ TTC en 2007

La moyenne des prix de l'eau facturée en 2007 aux habitants des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse s'établit à 2,89 euros/m³. C'est ce qui ressort de l'enquête annuelle de l'Agence de l'eau.

L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE

- 1 550 communes (dont toutes les communes de plus de 5 000 habitants), soit 75 % de la population.
- 1 472 communes ont répondu, soit un taux de retour de 95 %.
- Échantillon retenu : 1 395 communes ayant fourni des informations complètes, soit au final 90 % des communes de l'échantillon.

Pour en savoir plus
<http://sierm.eaurmc.fr/>

DES REDEVANCES QUI CONTRIBUENT À LA PROTECTION DES RESSOURCES

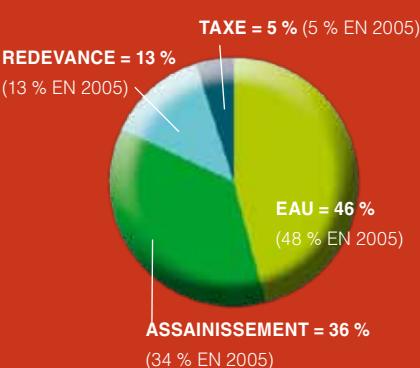
Payées par tous les utilisateurs d'eau, les redevances permettent aux agences de l'eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

Ce sont les gestionnaires des services de l'eau ou de l'assainissement (régie ou société privée) qui collectent, pour le compte de l'Agence de l'eau, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, le niveau moyen de ces redevances représente environ 13 % du prix total de la facture d'eau. Depuis 2008, comme l'exige la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, les habitants des petites communes, jusqu'alors exonérés du paiement de redevances, paient celle de lutte contre la pollution et, s'ils sont raccordés à l'égout collectif, celle pour modernisation des réseaux de collecte.

Entre 2008 et 2012, les redevances se mettent en place dans ces communes : un cinquième du montant dû est facturé la première année pour aboutir au tarif plein la cinquième année.

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU



Depuis 1992, l'Agence de l'eau mène une enquête sur le prix de l'eau. Les résultats 2007, publiés dans la plaquette "Le prix de l'eau en 2007", permettent de suivre l'évolution des prix payés par les usagers domestiques pour les services d'eau et d'assainissement. Le prix moyen de 2,89 euros/m³ TTC correspond à une dépense annuelle de 347 euros TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m³, valeur de référence nationale correspondant à la consommation d'un ménage de 3 à 4 personnes.

Plusieurs constats

Les résultats de l'enquête amènent plusieurs constats :

- Entre 2005 et 2007, la progression du prix moyen du m³ d'eau est de 3,6%, l'indice des prix à la consommation augmentant lui de 3,1% sur la période.
- Le prix du service de l'assainissement enregistre une forte hausse par rapport à 2005 (+ 7 %) alors que le prix de l'eau potable est relativement stable. Cela traduit l'impact de la mise aux normes des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration exigée par la directive Eaux Résiduaires Urbaines.
- 86 % de la population des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse paient l'eau entre 2 et 3,50 euros/m³.
- Les conditions physiques naturelles (abondance, qualité de la ressource), le niveau d'équipement (eau potable et assainissement) et la qualité de gestion des services sont les éléments clés à l'origine de la variabilité des prix.

STATIONS D'ÉPURATION

Une nette accélération des mises en conformité en 2008

La mise aux normes des stations d'épuration françaises (Directive européenne ERU) fait l'objet de deux contentieux avec l'Europe. En avril 2008, suite à l'avis motivé de la Commission Européenne sur la non-conformité des stations d'épuration dans les zones sensibles (échéance 1998), la France a fourni des éléments de réponse quant aux mesures prises et à l'avancement des opérations. Puis elle s'est expliquée sur les questions relatives aux collectivités relevant de l'échéance 2000. Les délais de mise en conformité annoncés à la Commission sont tendus mais tout est mis en œuvre, sur le plan réglementaire et financier, pour les respecter. Et les effets sont là.

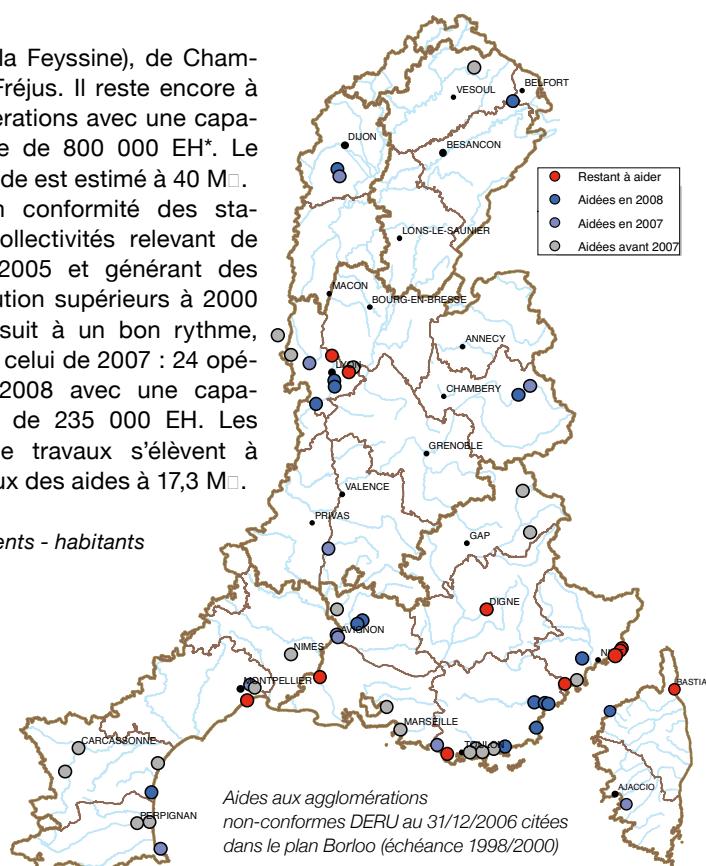
En 2008, le nombre d'opérations aidées relevant des échéances 1998 et 2000 a fortement progressé par rapport à 2007, passant de 10 à 16, et la capacité concernée a presque triplé avec quelques grandes installations comme celles du Grand Lyon



Michel Martini

(St-Fons et la Feyssine), de Chambéry et de Fréjus. Il reste encore à aider 10 opérations avec une capacité cumulée de 800 000 EH*. Le montant d'aide est estimé à 40 M€. La mise en conformité des stations des collectivités relevant de l'échéance 2005 et générant des flux de pollution supérieurs à 2000 EH se poursuit à un bon rythme, équivalent à celui de 2007 : 24 opérations en 2008 avec une capacité globale de 235 000 EH. Les montants de travaux s'élèvent à 70 M€ et ceux des aides à 17,3 M€.

* EH : équivalents - habitants



SUBSTANCES DANGEREUSES

Opération collective sur le bassin de l'Allan

Après un effort pour améliorer la connaissance des rejets observés sur ce territoire, des actions vont s'engager pour réduire les pollutions.

Le Territoire de Belfort bénéficie d'une activité industrielle très développée, notamment grâce à l'importante densité de cours d'eau qui offre une force motrice largement exploitée (plus de 1 000 km de rivières pour 630 km²). Le département est également très urbanisé. Le grand nombre d'usages et d'activités a un impact sur l'eau. Pour mieux mesurer celui-ci, l'Agence de l'eau et le Conseil général se sont associés en 2007 à travers un "Défi" visant à rechercher des molécules toxiques dans l'eau et les sédiments sur le bassin de l'Allan. 36 stations de mesure et plus de 200 molécules ont été définies. La liste combine les molécules reconnues prioritaires ou dangereuses par l'Union Européenne avec celles déjà détectées dans les cours d'eau du Territoire lors d'études antérieures ou encore celles issues des fichiers d'activités agricoles et industrielles des chambres consulaires.

Métaux, HAP, pesticides...

Les résultats des mesures montrent que les cours d'eau à l'amont des bassins versants sont peu impactés ou ne présentent qu'une faible concentration de molécules, liée à la nature géochimique du sous-sol. D'autres, en revanche, ont une qualité d'eau dégradée par de nom-



C'est en 2007 que l'Agence de l'eau et le Conseil général ont lancé conjointement un programme de recherche des molécules toxiques dans l'eau et les sédiments du bassin de l'Allan

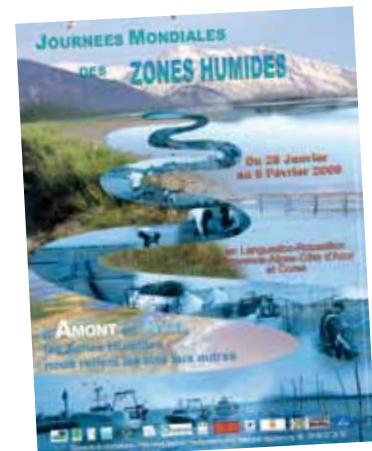
breux métaux, HAP, pesticides... Le bassin versant de l'Allaine, franco-suisse, présente lui une situation particulière : les cours d'eau sont déjà altérés au passage de la frontière. Au-delà de cet état des lieux, les partenaires concernés par cette problématique (identifiée dans le projet de programme de mesures du SDAGE) devront s'engager rapidement dans un effort de réduction de ces pressions, en collaboration avec les collectivités, notamment les Communautés d'Agglomération du Pays de Montbéliard, de Belfort et

d'Héricourt ainsi que la Communauté de Communes du Sud Territoire, qui assure par ailleurs le portage d'un contrat de rivière avec la Suisse voisine. Dès 2008, le Conseil général a poursuivi l'identification détaillée de ces pressions afin de cibler les actions prioritaires. Début 2009, les acteurs intéressés seront conviés, sur l'initiative de l'Agence de l'eau, à partager l'état des connaissances et des programmes d'actions déjà engagés afin de renforcer la dynamique multi-partenaire indispensable à cet ambitieux programme.

ZONES HUMIDES EN RHÔNE-ALPES

Accord cadre pour la protection des zones humides en Rhône-Alpes

Dans le cadre de la reconquête des zones humides inscrite dans le Grenelle et dans le SDAGE, l'agence de l'eau a signé pour 4 ans un partenariat avec les conservatoires d'espaces naturels de Rhône-Alpes. Il est prévu des actions locales de sensibilisation afin que la préservation des zones humides soit mieux prise en compte dans les politiques de gestion des milieux aquatiques et d'aménagement du territoire, l'acquisition ou la préservation de 1 300 ha et la mise en place de plans de gestion pérennes.



2 février, journée mondiale des zones humides.

« D'amont en aval, les zones humides nous relient les uns aux autres ». Le thème de 2009 concerne la gestion de l'eau par bassin hydrographique. De nombreuses manifestations sont prévues sur tout le bassin. Le pôle relais lagunes méditerranéennes propose des animations en PACA et Languedoc-Roussillon. www.pole-lagunes.org

REDEVANCES

Plus pratique, plus simple : la télédéclaration

En 2009, l'Agence de l'eau propose la déclaration en ligne pour la plupart des redevances et primes, depuis le site www.eaurmc.fr. Les démarches des redevables s'en trouvent considérablement facilitées.

Courant janvier 2009, l'Agence de l'eau a adressé les formulaires de déclaration de l'activité 2008 à 30 000 redevables directs et organismes collecteurs dans les bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse. Parmi ceux-ci, 10 000 nouveaux interlocuteurs vont déclarer pour la première fois. Mais pour tous, la déclaration devra être retournée par courrier ou effectuée en télédéclaration au plus tard le 31 mars 2009.

Dans le cas de redevances complexes, les outils en ligne représentent une réelle simplification. Par exemple : pour la redevance pour

pollutions diffuses, qui concerne les distributeurs de pesticides, la déclaration s'effectue à partir d'un bilan des ventes réalisé en ligne. Cet outil évite les fastidieux calculs de quantités de substances contenues dans les produits vendus et dirige automatiquement le déclarant vers l'agence qui gère ses différents établissements.

Le service est disponible depuis le site www.eaurmc.fr. Sur un espace sécurisé, la déclaration s'effectue en quelques clics avec des formulaires pré-remplis et l'outil informatique limite les risques d'erreur de saisie. Des notices et une aide en

ligne accompagnent les déclarants. Les codes d'accès à ce service sont adressés avec les formulaires de déclaration. Ils sont à conserver précieusement. Une assistance téléphonique en numéro vert est aussi disponible du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures.

En 2009, toutes les déclarations des redevances et primes peuvent être adressées par voie électronique, à l'exception

de la redevance pour pollution non domestique, qui sera proposée en 2010.

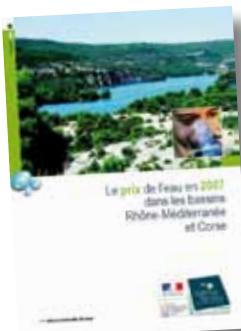


Le portail de télédéclaration, accessible depuis www.eaurmc.fr

publications

zoom

■ Le prix de l'eau 2007

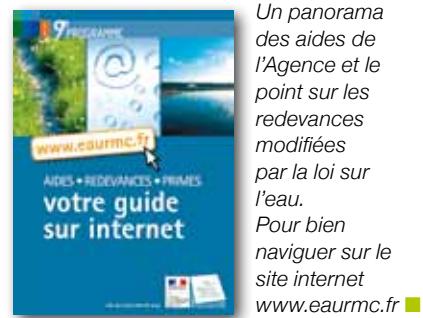


Tous les résultats de l'enquête menée auprès de 1 550 communes des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, avec l'évolution du prix de l'eau depuis 1992.

■ Rejet de substances dangereuses, de nouveaux enjeux pour l'industrie

L'action nationale et de l'Agence de l'eau en matière de lutte contre les substances dangereuses.

■ Aides, redevances et primes : votre guide internet



Un panorama des aides de l'Agence et le point sur les redevances modifiées par la loi sur l'eau. Pour bien naviguer sur le site internet www.eaurmc.fr

■ Deux documents sur la qualité des eaux des bassins Rhône Méditerranée et Corse



Le premier présente l'état général des eaux superficielles et souterraines (résultats 2007, issus des réseaux de contrôle de surveillance, RCS, des bassins) et le second cible les pesticides (résultats 2006 et 2007 du réseau de suivi des pesticides).

Téléchargeables sur www.eaurmc.fr

De la contamination des rivières par les médicaments...

L'Agence de l'eau et le Cemagref* de Lyon travaillent aujourd'hui en partenariat pour poser les premières pistes de recherche sur ce sujet complexe et encore peu exploré.



donc beaucoup d'antibiotiques. Dans la deuxième étape de recherche, le Cemagref étudie actuellement l'abattement de ces 40 polluants dans les différents types de station d'épuration. Cela permettra de dégager les premières consignes de gestion des rejets à l'attention des gestionnaires d'effluents urbains et/ou hospitaliers.

* Le Cemagref est un Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement

Pour en savoir plus...

La liste des 40 molécules prioritaires est téléchargeable sur www.eaurmc.fr/documentation/Recherche - accords cadres. Elle est très utile pour les produits à suivre en priorité dans le cadre de l'organisation d'un diagnostic de contamination par les résidus pharmaceutiques.

Les résultats complets de cette étude seront publiés début 2009.

Chaque année en France, nous consommons plusieurs milliers de molécules pharmaceutiques. De nombreuses études attestent que ces médicaments se retrouvent dans les milieux aquatiques sous forme de résidus. L'impact sur les organismes aquatiques reste à approfondir mais on observe par exemple un changement de sexe de poissons absorbant des hormones d'origines diverses. L'Agence de l'eau et le Cemagref ont lancé en 2006 des études pour mieux connaître cette forme de pollution. La première étape de la

recherche a permis d'établir une liste de molécules les plus à risques dans la région lyonnaise.

40 molécules à surveiller en priorité

Trois critères ont été pris en compte : la quantité consommée, la capacité des produits à se retrouver dans les selles et le taux d'abattement lors de leur passage dans les stations d'épuration urbaine. 40 molécules à surveiller en priorité ont ainsi été identifiées parmi des médicaments,

agenda

SIMA 2009

22 AU 26 FÉVRIER 2009
À PARIS NORD VILLEPINTE

Les Agences de l'eau auront un stand commun dans le hall 5a au Salon International du Machinisme Agricole.



SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1^{ER} AU 7 AVRIL 2009

Entreprises, collectivités, associations, établissements scolaires et services publics sont invités à organiser des manifestations de sensibilisation et d'information.

Formulaire d'inscription en ligne :

WWW.SEMAINEDUDEVELOPPEMENTDURABLE.GOUV.FR

Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat

Rédactrice en chef : Sylvie Laîné - Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Services de l'Agence de l'eau

Conception Réalisation : Force Motrice - Impression : IMP Val de Loire - Tirage : 16000 exemplaires

Couverture : Pierre Aplincourt - N° ISSN : 1779-3912